

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Aquitaine Limousin Poitou-Charentes		
Sur proposition du Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Avis n° 2016-15		
Date de validation officielle : 9 Aout 2016	Objet : Liste Rouge Régionale des espèces menacées d'Odonates en Aquitaine	Vote : ----- Présents : 0 Représentés : 39 ----- Pour: 32 Contre: 0 Abstention : 7

Exposé des motifs

Dans la continuité des travaux engagés pour élaborer les Listes Rouges Régionales des espèces menacées (LRR), l'OAFS a été mandaté pour coordonner la liste à constituer pour les Odonates d'Aquitaine.

Marie BARNEIX (OAFS) présente, sur la base d'un diaporama (cf PJ) le bilan de ce projet d'élaboration de la LRR des Odonates d'Aquitaine initié en 2014. Le projet a été coordonné par l'OAFS avec le partenariat du CEN d'Aquitaine et la LPO délégation Aquitaine.

La méthode appliquée est celle prescrite par l'UICN qui prévoit notamment un comité d'évaluation. Composé de 12 membres d'origine régionale ou extra régionale, il s'est réuni au final en avril 2016 pour statuer sur la liste élaborée.

Le jeu de données traité concerne 66254 occurrences pour 20 contributeurs principaux (individuels et structures).

Parmi les 5 critères proposés par l'UICN, c'est le critère B (aire de répartition réduite) qui a été employé.

Le traitement et la synthèse des données se sont faits sur la base de distributions aux mailles 2X2km et 5X5km, sur la période 2005 – 2014, ramenée à 2010 – 2014 compte tenu de la courbe de contribution des données.

Chaque espèce a fait l'objet de l'élaboration d'une fiche descriptive complète de l'ensemble de ses attributs connus en région.

L'examen de ces fiches a conduit à des discussions « faciles » à l'exception de quelques espèces de montagne.

Examen du CSRPN, sur proposition du CST-B

Les échanges sur le contenu de la liste n'ont pas soulevé de problèmes ou de questions particulières.

La discussion s'est poursuivie sur le traitement de la prochaine LRR.

3 groupes taxonomiques présentent des niveaux de connaissances aptes à permettre le traitement idoine.

Il s'agit :

- Des mammifères
- Des oiseaux
- Des papillons Rhopalocères.

En l'état actuel, le CST-B préconise que le groupe des mammifères dont l'Atlas vient de se clôturer soit mis sur le métier en premier.

Décision du CSRPN-ALPC

Le CST-B, à l'unanimité, propose au CSRPN d'émettre un avis favorable et d'adopter la LRR des Odonates d'Aquitaine. Cette proposition a été soumise au CSRPN ALPC par voie électronique et a recueilli un avis favorable (32 pour, 0 contre, 7 abstentions)

A Bordeaux, le 9 Aout 2016.

Le Président du CSRPN-ALPC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Chabrol', written over a horizontal line.

Laurent CHABROL